

Déclaration REACH

Par cette déclaration nous désirons vous informer sur la position de Balta concernant la règlement REACH. Aujourd'hui nous sommes conforme au REACH. Nous poursuivons nos efforts pour suivre les développements ultérieurs dans le cadre du règlement REACH et d'assurer la continuation de notre conformité.

Balta Group est un utilisateur "en aval" de "substances" et de "préparations" (colorants/produits chimiques) et un producteur de produits textiles (= articles). Afin de pouvoir jouer notre rôle, nous avons entamé les actions suivantes:

En tant qu'utilisateur en aval de colorants et de produits chimiques, nous ne sommes pas responsables pour le (pré)enregistrement de ces produits chimiques, ni pour l'analyse des risques. Cependant nous désirons informer nos fournisseurs des applications dans lesquelles nous utilisons leurs produits (emploi identifié). C'est la raison pour laquelle nous collaborons étroitement avec nos fournisseurs afin de suivre leurs progressions et mesures concernant la conformité au REACH. Nous avons également inventorié nos colorants/produits chimiques afin de réagir rapidement à chaque changement dans la chaîne des produits. Chaque colorants /produits chimiques nouvellement acheté est examinée sur la base du règlement REACH. Au cours de ce processus les exigences spécifiques du client sont également étiquetés exigences spécifiques (ex. GuT) inclus.

Nos produits sont des "articles" et dès lors non soumis à l'obligation d'enregistrement, excepté dans le cas d'une libération intentionnelle de substances chimiques (non compris dans notre gamme de produits). Deuxièmement, l'Agence Européenne de produits Chimiques (ECHA) publiera régulièrement (+/- deux fois par an) une liste de substances très précaires (SVHC) sur la liste des Candidat (http://echa.europa.eu/chem_data/candidate_list_table_en.asp). Toute communication requise sera liée de manière unique vers cette liste officielle. Chaque fois qu'un de nos articles (produits textiles) contient une telle substance, excédant les 0.1% (m/m), nous informerons nos clients de ces produits chimiques. De plus, Balta Group cherchera activement une solution alternative pour ces substances utilisées sur la Liste des Candidats. De plus, nos produits textiles répondent à toutes les restrictions comme mentionnées à l'annexe XVII du règlement REACH). Sur base de nos propres connaissances actuelles et de celles de nos fournisseurs (européens et non-européens) nous pouvons vous affirmer que nous ne travaillons pas avec ces substances. Finalement nous voudrions référer à la certification Gut-Prodix de nos produits textiles, fondée sur des critères d'acceptation plus strictes.

Nous sommes convaincus de vous avoir informé sur notre approche en la matière de REACH. Nous continuerons à vous informer sur les évolutions ultérieures concernant la complète conformité REACH.

En exprimant notre confiance que cette déclaration offre une réponse à toutes vos questions, questionnaires et soucis par rapport au REACH dans le cadre de notre coopération, nous nous tenons toutefois à votre entière disposition pour toutes questions complémentaires.

07/09/2018



Cyrille Ragoucy
CEO